



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COLLECTIVITÉS
DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

131, Cours Genêt – ZI de l'Ormeau de Pied
CS 70510 – 17119 SAINTES cedex

- - - - -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 MARS 2026

Date de convocation : le 27/02/2026
Nombre de Délégués en exercice : 109
Nombre de Délégués présents : 60
Secrétaire de séance : Michel PELLETIER

L'ASSISTANCE TECHNIQUE GÉNÉRALE OUVRAGES D'ART – TARIFICATIONS 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE 5 MARS à 10 HEURES 00,

Le comité du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COLLECTIVITÉS DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME s'est réuni en la salle Multipôle – 9 rue du Parc à Saint-Georges-des-Coteaux (17810) –, sous la Présidence de Monsieur Loïc GIRARD, Président du Syndicat Départemental de la Voirie.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants suivants :

Représentants Cantonaux et Communes de plus de 15 000 habitants :

- Canton d'AYTRÉ : Patrick ORGERON ;
- Canton de CHANIERES : Christian LECLANCHE ; Patrick ANTIER ; Patrick RAFFIN ;
- Canton de CHATELAILLON : Roger TOMASSO ; Jean-Jacques PETIT ; Philippe BERNARD ;
- Canton de L'ILE D'OLÉRON : Vanessa PARENT ;
- Canton de L'ILE DE RÉ : David NEVEUR ;
- Canton de LA JARRIE : Richard PRINTEMPS ;
- Canton de JONZAC : Jean-Marie RIPPE ;
- Canton de LAGORD : Jean-Louis BOUILLAUD ;
- Canton de MARENNES : Jean-Marie PETIT ; Philippe BOIVIN ; Olivier CHERE ;
- Canton de MATHA : Bernard GOURSAUD ; Michel Jean RIGUET ; Jean-Paul VIGNAUD ;
- Canton de PONS : Charles PAIN ; David DEFOULOUNOUX ; Jean-Pierre BOUCHET ;
- Canton de ROYAN : Dominique FRANQUE DE LUXEMBOURG ;
- Canton de ST JEAN D'ANGÉLY : Maurice PERRIER ; Michel PELLETIER ; Jacky PROUTEAU ; Jacques GARDRE ;
- Canton de ST PORCHAIRE : Jean-Pascal VIALE ; Jean-Yves THOMAS ; Alain RENOUX ;
- Canton SAINTONGE ESTUAIRE : Dominique QUEQUET ; Jean-Michel CHATELIER ;
- Canton de SAUJON : Jean-Marc BABIN ;
- Canton de SURGÈRES : Jean-Jack AUBOYER ; Jean-Yves ROUSSEAU ;

AR Prefecture

017-251701827-20260305-2026013DCS-DE

Reçu le 06/03/2026

- Canton de THÉNAC : Fabrice MOREAU ; Nadine DILLENSEGER ; Régis NÉGRER ;
- Canton de TONNAY CHARENTE : Jean-Philippe GUIGNOUARD ; Christian BRUNET ; Patrick LE MOINE ;
- Canton de LA TREMBLADE : Philippe PICON ; Daniel FRADIN ;
- Canton LES TROIS MONTS : Serge JOURDAIN ; Bruno GUICHARD ; Patrick BARIBAS ;
- Ville de SAINTES : Joël TERRIEN ;

Représentants de Groupements de Communes :

- CDA ROCHEFORT OCÉAN : Bruno BESSAGUET ; Denis ROUYER ;
- CDA ROYAN ATLANTIQUE : Christian PITARD ;
- SAINTES GRANDES RIVES, L'AGGLO : Francis GRELLIER ; Gérard PERRIN ;
- CDC AUNIS ATLANTIQUE : Daniel BOURSIER ; Philippe NEAU ;
- CDC CŒUR DE SAINTONGE : Jean-Claude GRENON ; Alexandre SCHNEIDER ;
- CDC DE GÉMOZAC ET DE LA SAINTONGE VITICOLE : Loïc GIRARD ;
- CDC DE LA HAUTE SAINTONGE : Christian DUGUÉ ;
- SIVOM DU CANTON DE JONZAC : Bernard BERTRAND ;
- SICN MONTGUYON MONTLIEU LA GARDE : Jean-Marc PAILLÉ ;
- DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME : Alexandre GRENOT.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Représentants Cantonaux et Communes de plus de 15 000 habitants :

- Canton d'AYTRÉ : Patrick ROBIN ; Hervé DE BLEECKER ; Alain MARTAIL ;
- Canton de CHANIERES : Alain SERIS ;
- Canton de L'ILE D'OLÉRON : Elisée BRUNET ; Patrice BRIDIER ;
- Canton de L'ILE DE RÉ : Jean-Philippe GUILLEMOTEAU ; André ROULLET ;
- Canton de LA JARRIE : Fabrice LEFEBVRE ; Jean-Pierre JAMMET ; Stéphane COLIN ;
- Canton de JONZAC : Claude BELOT ; Pierre-Noël ROY ;
- Canton de LAGORD : André TURCOT ; Patrick PHILBERT ; Jacques GLÉNEAUD ;
- Canton de MARANS : Philippe BERTHELOT ; Dominique PARPAY ; Philippe NERON ;
- Canton de ROYAN : Stéphane DEVOUGE ;
- Canton SAINTONGE ESTUAIRE : Mickaël PÉRÉ ;
- Canton de SAUJON : Pascal FERRÉ ; Florian BALAY ;
- Canton de SURGÈRES : Thierry PILLAUD ; Jérôme BRUNET ;
- Canton de TONNAY CHARENTE : Gaël CHARPENTIER ;
- Canton de LA TREMBLADE : Christine FRESSONNET ; Pierre BERNARD BARTHE ;
- Canton LES TROIS MONTS : Johann LEBOUCC ;
- Ville de ROCHEFORT : Gérard PONS ; Christèle MORIN ;
- Ville de SAINTES : Ammar BERDAÏ ;

Représentants de Groupements de Communes :

- CDA ROYAN ATLANTIQUE : Serge ROY ;
- CDC AUNIS SUD : Olivier DENECHAUD ; François PELLETIER ;
- CDC DU BASSIN DE MARENNES : Patrice BROUHARD ; François SERVENT ;
- CDC DE GÉMOZAC ET DE LA SAINTONGE VITICOLE : Jean GEAY ;
- CDC HAUTE SAINTONGE : Bruno ROBERT ;
- CDC DE L'ILE D'OLÉRON : Patrick GAZEY ; Luc COIFFÉ ;
- CDC VALS DE SAINTONGE : Annie POINOT RIVIÈRE ; Alain FOUCHER ;
- SIVOM DU CANTON DE JONZAC : Christophe CABRI ;
- SIVOM ST BRIS DES BOIS ST CÉSAIRE : Géraldine DESRENTES ;
- SIVOM MIGRON VILLARS LE SEURE : Dominique FAYS ;
- SICN MONTGUYON ET MONTLIEU LA GARDE : Jean-Luc BERTRAND ;
- SIVU BRIZAMBOURG BERCLOUX ECOYEUX : Jean-Dominique RAGONNAUD ;
- SIVU BARZAN CHENAC ST SEURIN D'UZET : Michel GENOUEL.

Vu le Comité Syndical et le Bureau Syndical, installés suite au renouvellement des Conseils Municipaux de 2020, et modifiés lors de l'Assemblée générale du 25 novembre 2021,

Vu l'arrêté préfectoral du 6 septembre 2021 portant modification des statuts, nommément désigné « **Syndicat départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime** », syndicat mixte ouvert restreint au sens de l'article L.5721-8 du CGCT, et notamment son article 2.2 précisant que le Syndicat peut proposer la réalisation de mission de Maîtrise d'Œuvre et services présentant une utilité commune pour ses membres et selon leurs besoins en matière d'ouvrages d'art.

Considérant la demande croissante relative au sujet des ouvrages d'art des collectivités adhérentes auprès du Syndicat.

Considérant que le propriétaire du pont est le gestionnaire de la voie portée (sauf existence d'une convention qui organiserait la gestion différemment) et a pour obligation de prendre toutes mesures nécessaires pour maintenir l'ouvrage en bon état, pour réaliser les travaux d'entretien et pour assurer la sécurité à l'égard des tiers.

Considérant que les ouvrages ou catégories d'ouvrages pouvant être concernés sont les suivants :

- Ponts
- Murs de soutènements
- Passages inférieurs

Monsieur le Président rappelle que le patrimoine communal des ouvrages d'art est, à ce jour, souvent mal identifié du fait de l'absence des dossiers d'ouvrages, réalisés il y a plusieurs années voire décennies par les services de l'Etat. Au-delà de l'absence des dossiers d'ouvrage, les structures ont été assez peu suivies et les diagnostics, désormais datés, ne peuvent plus servir de référence. Il paraît donc opportun d'identifier ce patrimoine, d'établir des fiches d'ouvrages et de réaliser, concomitamment un « diagnostic » de leur état.

Monsieur le Président rappelle les différentes missions de l'assistance technique générale ouvrages d'art désormais proposées par le Syndicat de la Voirie :

1) Mission de conseils et aide auprès des collectivités

- Conseils sur les techniques de réparation,
- Conseil sur la gestion des ouvrages,
- Conseil en cas de dégradation (si dommage anormal par un usager) et entretien des ouvrages,
- Conseil sur l'utilisation des pouvoirs de police du Maire dans le cadre de restrictions d'usage d'un ouvrage,
- Assistance administrative (ingénierie financière et ciblage subventions, marchés publics...).

2) Mission de recensement des ouvrages d'art

Cette mission comprend l'établissement d'un tableau de classement complété par une fiche d'identité de l'ouvrage (localisation, photos, caractéristiques...) et une visite périodique des ouvrages d'art recommandée dans les 3 ans qui suivent l'inspection détaillée :

- Tarifs proposés pour l'établissement d'un tableau de classement :

Nombre d'ouvrage de la collectivité	Strate de population	Tarification forfaitaire
OA < 5	≤ 1 000 habitants	1 800 €
	> 1 000 habitants	2 000 €
5 ≤ OA < 10	≤ 1 000 habitants	2 700 €
	> 1 000 habitants	2 900 €
10 ≤ OA < 20	≤ 1 000 habitants	3 600 €
	> 1 000 habitants	3 800 €
Au-delà de 20 ouvrages	-	Demande de devis

- Tarifs proposés pour les visites périodiques sur ouvrages d'art :

Nombre d'ouvrage à visiter	Tarification forfaitaire
< 5 OA	1 000 €
5 ≤ OA < 10	2 000 €
10 ≤ OA < 20	3 000 €
Visite annuelle	900 €

Monsieur le Président précise que ces différentes missions ne sont pas assujetties à la TVA.

Monsieur le Président sollicite l'avis du Comité Syndical pour le maintien en 2026 de la tarification forfaitaire des missions d'assistance technique générale sur ouvrages d'art votée en 2025.

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré,

LE COMITÉ SYNDICAL

à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE

- De maintenir la tarification des tableaux de classement ouvrages d'art pour 2026
- De maintenir la tarification des visites périodiques sur ouvrages d'art pour 2026

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Le président,

Le secrétaire de séance,

Loïc GIRARD

Michel PELLETIER

